

Dossier suivi par :
Direction Vie Associative et Culturelle, Festivités
Direction des Sports

Tél. : 01 30 86 89 85 / 82
Courriel : esc@carrieres-sur-seine.fr

À l'attention des Présidentes et Présidents d'associations

Le vendredi 25 novembre 2022

Objet : Demande de subvention 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville débute l'élaboration de son budget 2023 dans un contexte macro-économique particulièrement tendu avec un risque de stagflation important (c'est-à-dire une situation conjointe d'inflation forte et de croissance faible).

Le budget primitif communal pour l'année 2023 sera soumis au vote du Conseil municipal le **lundi 3 avril 2023**. Comme tous les ans, ce budget primitif intégrera l'attribution des subventions aux associations carrillonnaises.

Vos associations tiennent une place importante dans notre commune. Par leur dynamisme, elles améliorent le cadre de vie des habitants et participent à l'animation de la vie locale.

Les demandes d'aides nécessaires à la réalisation de vos projets et initiatives feront, comme à l'habitude, l'objet d'un examen attentif et approfondi.

Nous vous demandons de remplir, avec le plus grand soin, l'ensemble de votre dossier en complétant toutes les rubriques et en produisant l'ensemble des pièces indispensables à l'étude de vos besoins.

Vous aurez la possibilité de télécharger un dossier de demande de subvention sur le site Internet de la Ville www.carrieres-sur-seine.fr (Rubriques Ma Ville > Vie associative > Formalités administratives) ou de le retirer en mairie à compter du 6 décembre 2022.

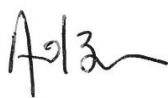
Votre dossier, dûment complété, est à déposer ou adresser à la mairie **au plus tard le vendredi 6 janvier 2023**.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'instruction de votre demande tels que :

- les avantages en nature dont bénéficie votre association (mises à disposition d'équipements, mobilisation des services municipaux, etc.),
- le(s) projet(s) associatif(s) en lien avec la Ville au profit de l'ensemble des Carrillons et les projets au profit des adhérents,
- le nombre d'adhérents carrillons que compte votre association,
- la situation financière de votre association (niveau de trésorerie et dépenses prévisionnelles).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

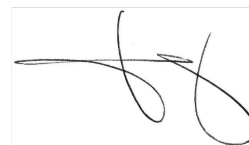
Le Maire,



Arnaud de Bourrousse



Le Maire-adjoint délégué aux Finances,



Alain Thiémonge